

Questions orales

ON DEMANDE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, c'est se moquer du monde que de faire procéder à une enquête interne par des membres du cabinet. Ce que nous voulons savoir, c'est si le premier ministre est prêt à s'engager oui ou non à déposer à la Chambre toute entente et tout protocole d'entente qu'il trouvera.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai écouté attentivement le député, et rien, dans la dépêche qu'il a lue, ne laisse supposer que ce protocole d'entente a été conclu avec le gouvernement fédéral.

M. Beatty: C'est pourtant le cas.

M. Trudeau: Nous n'avons peut-être pas ce protocole. J'ai cru comprendre qu'il avait été signé par des particuliers et des sociétés privées et non par le gouvernement fédéral.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et le gouvernement.

M. Trudeau: Nous devrions savoir très rapidement si le gouvernement en possède bien une copie.

LE RÔLE DE PETRO-CANADA

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, Petro-Canada est une société de la Couronne, un agent de Sa Majesté, et elle ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Or, l'entente a été conclue, entre autres, avec la société Petro-Canada.

Le premier ministre peut-il donc s'engager maintenant à déposer le plus tôt possible à la Chambre ce protocole d'entente si Petro-Canada en détient bien une copie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, tout ce que je sais, c'est que ce protocole d'entente, s'il existe, risque de contenir certains éléments étrangers à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je verrai ce qu'il en est. Les députés prétendent qu'il y a un conflit d'intérêts. Si en comparant les dates, on s'aperçoit que c'est bien le cas, madame le Président, nous en ferons état.

M. Stewart: Préparez les déchiqueteuses.

* * *

LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DANS L'INDUSTRIE

LES RISQUES CAUSÉS PAR LA POUSSIÈRE DANS LES ÉLEVATEURS À GRAIN

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Étant donné que l'on considère depuis longtemps la poussière de grain comme la cause d'une grave maladie pulmonaire et que les efforts déployés depuis dix ans pour persuader les exploitants d'éleveurs d'instaurer un système de surveillance efficace ont été vains, le ministre peut-il nous dire ce qu'il envisage de faire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs de ce secteur?

L'hon. Chas L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, la situation dans ce secteur nous préoccupe beaucoup, car elle se détériore. En 1980, 40 p. 100 des exploitants observaient nos règlements, mais la proportion est tombée à 25 p. 100 en 1981 et à moins de 20 p. 100 l'année dernière. Par conséquent, nous avons annoncé aux représentants de ce secteur, à Winnipeg, que nous comptons demander à tous les employeurs d'expliquer pourquoi ils n'ont pas appliqué les règlements de sécurité comme ils le devaient. Nous utiliserons évidemment tous les moyens à notre disposition pour protéger la santé des travailleurs concernés. Cela vaut non seulement pour l'inhalation de poussière mais aussi pour les risques d'incendie et d'explosion.

* * *

● (1450)

LES BANQUES

LE RÉÉCHELONNEMENT DU REMBOURSEMENT DES PRÊTS DES PETITES ENTREPRISES ET DES AGRICULTEURS

M. Nelson A. Riss (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, de façon à lui permettre de se remettre dans les bonnes grâces du premier ministre. Elle concerne les banques à charte du Canada qui font preuve d'un grand empressement dans leurs efforts de rééchelonnement des dettes de Dome. Leur attitude est fort différente lorsqu'il s'agit d'agriculteurs et de petites entreprises. Nous avons appris aujourd'hui que la plus grande banque du Canada, la Banque Royale, poursuit un agriculteur qui est actuellement dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières et bien entendu, c'est pure coïncidence que cet agriculteur soit aussi le porte-parole d'un groupe qui s'oppose aux tactiques draconiennes des banques qui, trop rapidement, déclarent les gens insolubles et vendent leurs biens.

Le ministre des Finances est-il prêt à rencontrer les présidents des principales banques à charte du Canada pour leur demander de fournir aux petites entreprises et aux agriculteurs du Canada le même service et la même volonté d'assistance qu'ils accordent à Dome Petroleum pour le rééchelonnement du remboursement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je dois dire d'abord que j'ai déjà rencontré les présidents des banques canadiennes à ce sujet. J'ai soulevé la question avec les banques, séparément, et j'en ai parlé également avec l'Association des banquiers canadiens au cours de mes consultations prébudgétaires. Je leur ai fait part d'un certain nombre d'instances que j'avais reçues à cet égard, et elles se sont engagées à étudier toute allégation de pratiques inappropriées ou injustes. Évidemment, depuis cette époque, j'ai reçu des instances spécifiques, je les ai communiquées à l'Inspecteur général des banques, qui a ensuite étudié chacune d'elles avec la banque concernée.